



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 05 novembre 2012 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 11/2012 relatif à la demande de crédit de CHF 814'000.- concernant les assainissements et les aménagements routiers de la route de Villars
- ouï le rapport des Commissions désignées pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

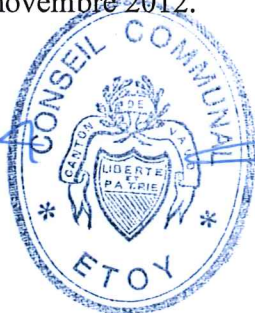
DECIDE

1. **d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux concernant les assainissements et les aménagements routiers de la route de Villars**
2. **d'allouer le crédit de CHF 814'000.- pour financer ces travaux**
3. **d'autoriser le financement de cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune**
4. **d'autoriser l'amortissement de cette somme :**
 - **pour la conduite d'eau et d'irrigation : par les excédents des comptes « Eau » des exercices 2013 et suivants**
 - **pour les conduites EU et EC : par les excédents du compte « Egout » des exercices 2013 et suivants**
 - **pour les aménagements routiers : par le compte de réserve, provision pour travaux futurs, dans l'année de la dépense**
5. **d'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires**

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 05 novembre 2012.

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz